



**Entreprendre
Sherbrooke**



PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

**Vous prévoyez réaliser un projet immobilier
qui déroge à plusieurs règlements
d'urbanisme, tels que l'usage, la hauteur et les
marges de recul?**

Sachez qu'il existe un outil urbanistique qui
permet, à certaines conditions, de le concrétiser.
Voici les objectifs du PPCMOI :

- 1** Encadrer des projets immobiliers
cas par cas.
- 2** Établir un zonage spécifique
rattaché au projet lui-même et
non à toute la zone.
- 3** Permettre une flexibilité selon la
spécificité des milieux.

BON À SAVOIR

Si vous voulez réaliser un projet d'envergure, il
est recommandé de déposer une demande
via le guichet promoteur de la Ville de
Sherbrooke.

Votre demande de PPCMOI sera analysée par
le comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui
fera sa recommandation auprès du conseil
municipal.

La demande coute 2 400 \$

L'équipe d'Entreprendre Sherbrooke travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sherbrooke afin de faciliter l'installation de votre entreprise sur notre territoire. Vous trouverez divers outils et documents sur notre site Web pour vous aider à trouver le local idéal pour votre entreprise. Si vous cherchez un local, n'hésitez pas à consulter [Localiz.co](https://www.localiz.co). Toutefois, si vous avez des questions spécifiques au Programme particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour votre entreprise, nous vous invitons à envoyer un courriel à info.urbanisme@sherbrooke.ca.



[EntreprendreSherbrooke.com](https://www.entreprendresherbrooke.com)



80, rue Wellington S. Sherbrooke, QC J1H 5C7